

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1051

présenté par

Mme Lignières-Cassou, M. Glavany, M. Habib, Mme Robin-Rodrigo, M. Forgues, M. Rousset
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 11

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, après les mots :

« Bordeaux-Hendaye »,

insérer les mots :

« et la desserte du Béarn et de la Bigorre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'État s'est désengagé financièrement (au-delà de 50%) de la liaison ferroviaire à grande vitesse du Béarn et de la Bigorre alors même qu'il s'agit d'un dossier stratégique pour ces régions. Il convient de réinscrire cette desserte et le barreau Dax-Pau-Lourdes-Tarbes dans ses priorités et dans le cadre de la réalisation de la ligne Bordeaux-Hendaye.

C'est d'autant plus nécessaire qu'en l'état actuel les collectivités, comme la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et le Grand Tarbes, sont appelés à participer au financement de la LGV Bordeaux-Hendaye sans avoir l'assurance d'être desservies.

Conformément aux souhaits des élus de l'agglomération paloise, de la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques de toutes tendances, du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et du Grand Tarbes, la LGV doit permettre de :

- relier le Béarn et la Bigorre à Paris en moins de 3 heures.
- accéder à Bordeaux ou à Toulouse depuis Pau ou Tarbes en 50 minutes ou moins.

– rejoindre Mont-de-Marsan, Bayonne ou Tarbes depuis Pau en 35 minutes.

L'apport de la grande vitesse ferroviaire au développement des territoires trouve son plein effet en deçà de 3 heures comme en témoignent les études d'évaluation des effets de ligne en service. L'actuel projet ferroviaire Bordeaux-Hendaye est à ce titre insuffisant puisqu'il offre au mieux un temps d'accessibilité à Paris de 3h25 à 4h00 pour le Béarn et la Bigorre.

C'est donc un bassin de vie de 400 000 habitants qui resterait le seul au-delà des 3 heures fatidiques, au cœur du triangle Bordeaux-Toulouse-Côte Basque.

Aujourd'hui, le cœur de l'Aquitaine et notamment le Béarn, le cœur de Midi-Pyrénées et notamment les Hautes-Pyrénées sont menacés par l'isolement et l'enclavement. Il convient donc, à la fois pour des logiques de désenclavement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'ajouter à la liste des priorités territoriales du maillage LGV la desserte du Béarn et de la Bigorre dans le cadre de la ligne Bordeaux-Hendaye.

Tel est l'objet de cet amendement.